

# Aperçu des mœurs électorales au Québec : lois, fraude et contestation. Le cas de l'élection générale de 1956 et ses suites

Sarah-Émilie Plante

## Résumé

*Plaque tournante du système parlementaire, le choix des représentants du peuple se fait périodiquement grâce aux élections. L'histoire des pratiques et des mœurs électorales au Québec est marquée par la stigmatisation des campagnes et des scrutins comme des moments où règnent fraude et désordre. Nous souhaitons ici revisiter l'exemple de l'élection de 1956. Dernière élection à laquelle Duplessis a pris part, appuyé par l'imposante machine électorale de l'Union nationale, nous explorons, avec une étude quotidienne de la presse dans quatre journaux et hebdomadaires, le déroulement de cette campagne. Après le 20 juin, des réactions de toutes sortes paraissent dans les journaux, tout particulièrement dans Le Devoir. Considérées dans leur ensemble, elles indiquent que les pratiques et mœurs ne font pas l'unanimité, mais contribuent à créer un climat délétère pour la démocratie.*

Les jours de scrutin, c'est en leur qualité de citoyens que les électeurs se rendent aux urnes. La dimension électorale des droits politiques est l'une des expressions les plus concrètes de la volonté populaire. Les enjeux reliés au rituel électoral sont de taille : il s'agit de choisir et de déléguer un ensemble de députés qui seront chargés de gouverner et d'administrer l'État au nom de leur communauté politique. Avec le suffrage universel émerge la figure de « l'individu-électeur », qui profile la rupture entre la société dite « traditionnelle » et celle fondée sur la coutume et le consensus, et la société dite moderne<sup>1</sup>. Pour obtenir un siège, partis politiques et candidats doivent s'assurer d'obtenir le soutien du plus grand nombre de voix. Pendant les quelque huit semaines que durent les campagnes, les élus sortants se soumettent à la sanction des électeurs, tandis que les autres candidats aspirent à la députation : la concurrence des intérêts et la fonction fondamentale font de l'élection un moment d'une grande importance.

Avec un tel enjeu, le sentiment d'opposition et de rivalité entre les partis politiques, déjà présente lors des législatures, croît en importance lorsque les électeurs sont appelés aux urnes. L'arène habituelle du combat,

aux règles codifiées qui confèrent à la politique parlementaire des traits de la joute sportive<sup>2</sup>, trouve son prolongement lors des suffrages. Les élections sont partie prenante du rituel politique de la démocratie parlementaire, enraciné au Québec depuis 1791 par l'établissement d'une chambre d'assemblée au Bas-Canada<sup>3</sup>. Tout le processus qui entoure ce geste est encadré par des lois et des règlements qui visent à préserver le verdict des électeurs. Comme le mentionne le politologue Léon Dion, l'affrontement électoral peut être détourné par plusieurs « sources de contamination<sup>4</sup> » de sa fonction première de recueillir l'expression la plus juste de la volonté populaire. La concurrence est telle que peuvent jaillir des débordements au bon ordre et à la loi issus du déchaînement des passions politiques et partisans. Au Québec, le déroulement des élections est de longue date associé à des achats de vote, ainsi qu'à la violence et à des débordements aux bureaux de scrutins. L'historiographie dresse l'image peu édifiante des campagnes électorales et des scrutins où l'ignorance, les luttes ethniques, les intérêts personnels ou de parti prennent le pas sur les règles démocratiques.

Dans les années d'après-guerre au Québec, le parti politique au pouvoir entre 1944 et 1960 dispose d'une machine électorale élaborée et bien rodée, qui n'est pas étrangère avec sa présence continue au gouvernement. Toute opposition, parlementaire ou non, en subit les contrecoups, en trouvant difficilement les canaux pour se faire entendre. Les critiques sont souvent marginalisées, note pour sa part Léon Dion<sup>5</sup>. Malgré tout, la politique provinciale et les affaires publiques sont soumises à l'examen d'acteurs individuels et institutionnels ayant à cœur les affaires publiques. Les années 1950 sont résolument moralistes, en mettant un accent particulier sur les comportements et leurs impacts<sup>6</sup>. De l'enquête Caron sur la pègre à Montréal à la Commission Salvas sur les pratiques administratives de l'Union nationale, en passant par la lutte aux journaux jaunes de la Ligue d'Action civique de Montréal, l'on s'inquiète de la détérioration du climat moral dans la province de Québec. Les mœurs et pratiques électorales inquiètent entre autres les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill, qui rédigent un essai, « Lendemain d'élections ». Les excès observés pendant l'élection de l'été 1956 les ont incités à intervenir afin d'alerter la province qui précarise l'expérience démocratique en faisant fi de la morale chrétienne. Une fois reprise dans les pages du journal *Le Devoir*, l'une des principales tribunes des critiques du régime Duplessis, leur étude alimente et décuple la réaction de rejet des pratiques électorales.

La dénonciation des mœurs électorales n'est pas en soi une nouveauté, les dénonciations de népotisme et d'achat de votes largement répandus par le régime de Louis-Alexandre Taschereau (1920-1936) ne sont alors pas si loin dans la mémoire collective. Nous souhaitons comprendre en quoi l'élection de 1956 provoque de nombreuses réactions défavorables dans la sphère publique. Pour notre part, nous croyons qu'il faut puiser des éléments de réponse tout d'abord dans le climat particulier de cette consultation électorale. Il sera d'abord question de comprendre le legs des

élections précédentes au chapitre des mœurs électorales, afin de mettre en perspective l'expérience de 1956. Les paramètres régissant les dispositions de la loi électorale permettant de baliser le déroulement des suffrages seront abordés, avant de relever les faits importants de son déroulement. Une fois les événements mis en cause bien contextualisés, nous nous intéresserons aux discours qui s'en sont suivi et les critiques qu'ils contiennent.

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur l'historiographie et les dispositions contenues dans la loi électorale de 1945 pour aborder la question de l'évolution des mœurs électorales. Le cas de 1956 sera étudié à partir des discours recueillis dans la presse, en portant une attention particulière au *Devoir*, journal d'opinion qui offre plus souvent ses colonnes aux articles de fond.

### **Loi et mœurs électorales**

Retracer l'histoire des pratiques électorales implique, en même temps, de retracer celle de la loi électorale, car si la dernière se modifie pour encadrer ou réprimer certaines pratiques, les premières évoluent pour s'accommoder ou contourner la législation. La loi électorale définit, entre autres, les conditions du suffrage, celles de l'éligibilité des candidats et votants ainsi que les modalités de déroulement des campagnes, de même que les sanctions prévues pour ceux qui contreviennent à la loi. Ces différentes prescriptions servent à ordonner le déroulement du processus électoral pour que soit conservée la plus intacte possible l'expression populaire. Alors que les premières moutures de la loi électorale prennent celles de la métropole pour calque, les provinces gagnent de plus en plus d'autonomie en ce domaine. Responsable depuis 1848, le gouvernement du Bas-Canada vote ses propres subsides; la détermination du cens électoral et les modalités de scrutin lui sont dévolues. Le plein contrôle sur ce domaine tombe dans l'escarcelle des provinces par le partage des compétences prévu par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867<sup>7</sup>.

Dans l'historiographie québécoise, rares sont les ouvrages consacrés exclusivement aux mœurs et aux pratiques électorales au Québec. *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours* de Jean et Marcel Hamelin, publié en 1962, demeure le principal titre abordant cette question dans son ensemble. Paraissant alors que la loi électorale est en pleine refonte, on peut interpréter l'intention des auteurs comme un plaidoyer en faveur d'un resserrement des exigences envers les partis politiques et des électeurs<sup>8</sup>.

Le portrait d'ensemble des mœurs électorales qu'ils dressent n'est guère flatteur. Alors que les toutes premières élections se déroulent sans heurt, une polarisation de la vie politique s'exerce dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle s'applique non seulement entre les partis politiques qui commencent à s'organiser, mais aussi entre les électeurs Canadiens français et Canadiens anglais<sup>9</sup>. Les luttes électorales deviennent de plus en plus âpres et violentes: partisans de différents horizons s'affrontent

physiquement lors des discours ou des assemblées de nomination de candidats. Tout au long du siècle, la violence, physique et verbale, caractérise plus particulièrement les campagnes électorales. La loi électorale de 1875 dont la portée est augmentée est une tentative d'adapter le système électoral et son fonctionnement à une société politique qui se développe. Témoin de cette époque, l'historien et journaliste Alfred De Celles Duclos, illustre ainsi le climat qui prévaut à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et à l'orée du XX<sup>e</sup> lors des élections :

Ce serait une curieuse histoire que celle de nos campagnes électorales depuis les premiers jours de l'établissement du régime constitutionnel. Quelles scènes à décrire, tantôt comiques, tantôt terriblement tragiques jusqu'à mort d'hommes ! Heureusement, la violence semble s'éloigner de nos mœurs ; je dis semble, car si aujourd'hui on joue moins du bâton, des poings et des manches de hache, c'est parce que la loi, en multipliant les bureaux de scrutin, a sagement diminué les occasions de rassemblement populaire, les points de contact des électeurs<sup>10</sup>.

Jusqu'à la loi électorale de 1875, qui instaure le scrutin secret, le vote se fait au vu et au su de tous. L'intimidation d'électeurs appuyant l'adversaire devient plus difficile lorsque le vote devient secret. Ce principe est consacré dans la loi électorale de 1875, ce qui fait décliner ce type de violence, sans disparaître pour autant. Les deux historiens notent qu'après cette loi, l'intimidation cède le pas devant une forme de fraude appelée à prendre plus de place, celle du trafic de votes.

Devenu monnayable, son commerce donne une nouvelle dimension à la fraude de la loi électorale, en étendant son trafic au-delà des périodes de scrutin. On distribue octrois, promesses et faveurs tout au long de l'année, afin que dans l'isoloir l'électeur ne soit pas tenté d'oublier à qui il doit un avancement ou un gain. Tout parti rompu aux arcanes de l'achat de voix doit disposer d'une caisse électorale richement pourvue pour maintenir ce rythme. Marcel et Jean Hamelin traduisent ainsi cette évolution : « Jadis, les partis s'accusaient de brutalité ; maintenant ils s'accusent de tripoter les fonds publics pour des fins partisans<sup>11</sup>. »

Plusieurs pratiques informelles, issues des sociabilités et rituels politiques antérieurs, subsistent sous l'ère parlementaire. Ce chevauchement se trouve dans plusieurs sociétés où des institutions politiques se plaquent sur des réseaux politiques déjà existants, comme aux États-Unis, où la cohésion sociale s'exprime dans une politique de consensus (*politics of assent*)<sup>12</sup>. Elles permettent de nuancer le portrait plutôt sombre présenté par les historiens Hamelin et Hamelin. Plus récemment, l'historien Renaud Séguin offre pour sa part une relecture des comportements politiques dénoncés comme néfastes par une perspective sociologique. Par exemple, celle de faire voter des individus qui sont éminents et respectés dans leur communauté, même s'ils n'ont pas les qualités requises pour ce faire. Il en va de même avec une certaine forme de régalage, le fait de servir à manger et à boire à ses électeurs par un candidat comme forme de reconnaissance pour leur appui. Le sociologue

Fernand Ouellet a pour sa part déjà traité de cette thèse en soutenant que les luttes électorales sont devenues les nouveaux lieux d'expression de tensions entre paroisses et familles rivales<sup>13</sup>.

La composition de l'électorat est aussi appelée à évoluer : les qualités requises pour être habilité à voter sont de moins en moins restrictives. Le cens électoral, la richesse minimale faisant office de gage de sagesse d'un individu, s'amenuise constamment tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle avant de disparaître en 1936. Le vote s'étend à des couches de la population de plus en plus grandes jusqu'en 1940. À partir de ce moment, tout adulte, homme ou femme, âgé de plus de 21 ans peut se prononcer sur la politique. Cette extension va de pair avec celle des techniques permettant de se faufiler entre les dispositions de la *Loi électorale*. La réalité du vote se complexifie, tout comme la législation qui l'encadre.

### **Balises et dispositions de la campagne électorale de l'été 1956**

Quelque 2 500 000 électeurs sont conviés au vote du 20 juin 1956. La lutte s'articule autour de l'opposition entre les chefs des deux principaux partis et s'annonce particulièrement intense entre deux adversaires politiques de longue date. Il s'agit de la dernière élection où, au pouvoir depuis 1944, l'Union nationale remporte une élection avec Maurice Duplessis à sa tête. Il martèle les thèmes électoraux qui ont fait sa signature : l'autonomie provinciale et les relations avec le gouvernement central d'Ottawa qui mènent des incursions dans les champs de compétence du Québec.

Le Parti libéral lui oppose une alliance avec le Parti social-démocrate et la Ligue du Crédit social. Il appuie deux candidatures indépendantes de taille, Pierre Laporte dans Laurier et René Chaloult dans le nouveau comté de Jonquière-Kénogami : ensemble, cette alliance vise à renverser l'Union nationale. Sans programme électoral précis, comme il se fait à l'époque<sup>14</sup>, Duplessis part en croisade sur ces quinze années de mandat<sup>15</sup>. Le politologue Vincent Lemieux parle de cette élection comme un archétype des élections traditionnelles : « Maurice Duplessis entreprend sa campagne électorale comme Taschereau ou Gouin l'aurait fait », explique-t-il<sup>16</sup>. Les discours et techniques électorales, faites sur mesure pour un monde rural, semblent décalés dans le contexte d'après-guerre d'un Québec majoritairement industriel. Pour mener le parti à bon port, le parti dispose d'une machine électorale, cette expression désignant l'ensemble des moyens, honnêtes ou malhonnêtes pris par un candidat ou ses mandataires pour remporter une élection<sup>17</sup>. Le comité publicitaire unioniste a eu à sa disposition des moyens financiers d'environ neuf millions de dollars<sup>18</sup>. Avec des moyens stratégiques et publicitaires sophistiqués et efficaces, la machine électorale du parti n'a rien d'archaïque. Grâce à ses organisateurs politiques provenant du monde entrepreneurial, l'Union nationale jouit d'une grande visibilité avec ses campagnes à slogans percutants, déclinés de manières différentes, par la publicité dans la presse ou à la radio ou sur des objets promotionnels.

Malgré le fait que les dépenses électorales ne soient pas plafonnées par la loi, c'est une somme faramineuse. En 1952, dans un numéro spécial de *Cité libre* consacré à l'élection générale tenue cette année, le journaliste Gérard Pelletier évalue qu'une campagne où « seules les fonctions essentielles seront remplies » coûte au bas mot un million de dollars<sup>19</sup>. Le citélibriste précise que l'offre de cadeaux, pots-de-vin et autres bakchichs entrent en ligne de compte dans les budgets, en plus des dépenses « de fonctionnement » qu'il se contente d'estimer. Dans la même revue, Pierre Laporte estime ce chiffre de 20 à 25 000 \$ pour chaque comté<sup>20</sup>.

Une campagne électorale, avec tout son cortège de manifestations publiques, coûte très cher. Avec les ressources que l'Union nationale à l'époque de Maurice Duplessis leur consacre, elles ont un caractère particulièrement faste. Le Parti libéral fait quant à lui pâle figure à ce chapitre<sup>21</sup>. Dans l'opposition, il parvient mal à se défaire d'une étiquette de parti vétuste et corrompu le suivant depuis la fin du régime libéral de L.-A. Taschereau. Malgré les tentatives de démocratisation du parti, Georges-Émile Lapalme et les dirigeants du parti peinent à trouver les moyens de tenir en place l'organisation libérale<sup>22</sup>: ils investissent environ 275 000 \$ pour la publicité de l'ensemble de la province, contre les quelque deux millions consacrés par l'Union nationale<sup>23</sup>.

La mouture de 1945 de la *Loi électorale* est en vigueur bien qu'amendée au moment des élections de 1956. Des sections de la loi indiquent clairement quelles pratiques l'on souhaite baliser ou interdire, comme le port d'armes ou la vente d'alcool<sup>24</sup>. Elle joue un rôle majeur dans le déroulement des campagnes. Les aspects qu'elle couvre varient, selon l'idéologie dominante ou pour servir les intérêts des partis politiques. Fluctuant au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ses modifications ne se résument pas toutes à des avancées permettant de mieux baliser le déroulement des suffrages<sup>25</sup>. Outre la régulation des pratiques dans la sphère publique, la loi peut devenir un outil dans les mains du législateur afin de l'avantager. Le politologue Robert Boily note que les deux longs régimes qui jalonnent la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle coïncident avec des reculs dans l'efficacité et la portée de la loi. Les gouvernements Taschereau et Duplessis utilisent la législation à leur avantage afin de consolider leurs bases électorales pour se maintenir au pouvoir et désavantager leurs adversaires<sup>26</sup>.

L'Union nationale se sert de la loi électorale afin de désavantager les libéraux. La carte électorale est inchangée pendant les années d'après-guerre, ne tenant pas compte du processus d'urbanisation qui se poursuit ou des évolutions démographiques. Les comtés ruraux se trouvent avantagés au détriment des villes, là où réside la base électorale libérale<sup>27</sup>. Au scrutin de 1956 s'applique la loi électorale telle qu'amendée en 1952 par le *Bill 34*. L'aspect le plus important touche la confection des listes électorales urbaines. Elles sont jusqu'alors dressées par deux énumérateurs, l'un émanant du gouvernement et l'autre de l'opposition. Elles ne le seront

plus que par un seul énumérateur, celui recommandé par le gouvernement. Auparavant, la surveillance mutuelle des deux énumérateurs assure ce processus essentiel d'une certaine intégrité. Les débats autour de son adoption à l'Assemblée législative sont houleux<sup>28</sup>, puisque ces dispositions ne manquent certainement pas de favoriser le parti qui forme le gouvernement au moment de la dissolution des chambres. Courriériste parlementaire au *Devoir*, Pierre Laporte craint que cette disposition soit néfaste à la vie démocratique en rompant une certaine égalité entre les partis politiques dans les processus électoraux<sup>29</sup>. Le déséquilibre de la carte se traduit dans le résultat de cette élection. Obtenant une majorité plus confortable que celle de 1952, les unionistes cumulent 72 sièges. Pour 51 % du vote obtenu, le Parti libéral récolte 20 sièges<sup>30</sup>.

### **Climat moral lors de la campagne électorale et de la votation**

En temps d'élections, les journaux rapportent discours et événements des partis politiques, tout en tenant compte du déroulement du scrutin à leurs lecteurs. Plusieurs comportements frauduleux et électoralistes sont relevés dans la presse à l'été 1956. Ceux-ci relèvent de différents types de transgressions. Une catégorie s'inscrit dans la catégorie de la diffamation, où l'on fait appel à divers moyens non fondés afin de discréditer l'adversaire, et l'autre, de la violence physique à dessein d'intimider des électeurs ou de frauder les résultats du vote afin d'influencer le vote.

*Le Devoir* critique le processus de révision des listes électorales qui débute le 9 mai. Le journal informe ses lecteurs du processus afin qu'ils ne soient pas victimes de fraude. On en appelle à la vigilance citoyenne pour contrer les effets pervers du *Bill* 34<sup>31</sup>. Des dérapages ont bel et bien eu lieu, car le quotidien d'opinion rapporte que les présidents d'élection de l'île de Montréal ont signalé plusieurs manquements et irrégularités lors de la confection des listes électorales<sup>32</sup>. Le journal du Parti libéral, *La Réforme*, ne ménage pas non plus ses propos à l'égard de cet amendement inique qui porte atteinte à l'impartialité du processus électoral : « Il est de nature à maintenir au pouvoir l'Union nationale contre la volonté des électeurs – des électeurs des villes surtout<sup>33</sup>. » Pour sa part, le journal *Le Temps* défend les réalisations unionistes en soulignant que la loi électorale québécoise est rigoureuse. Avec ces dispositions, on peut éliminer tout risque d'atteinte au déroulement consciencieux de la campagne. Selon ses dires, il semble que les fraudes soient le fait du passé, celui connu pendant les quarante années de règne libéral<sup>34</sup>.

La publicité, qu'elle soit à la radio, dans les journaux ou dans des objets promotionnels distribués aux électeurs, demeure le meilleur moyen d'être visible en temps d'élection. Face à l'adversaire, et étant donné le caractère pour le moins compétitif des élections, l'électoralisme peut prendre le pas sur les faits dans les charges menées. On cherche à exploiter tous les faux pas de l'adversaire, à donner corps à des rumeurs ou grossir certains faits qui pourraient être répréhensibles. Pendant ces

quelques semaines, on fait flèche de tout bois. Le communisme est utilisé pour discréditer l'adversaire. Dans les années de Duplessis, le communisme est un sujet qui mobilise le gouvernement; il est perçu comme une menace à la civilisation canadienne-française. La fameuse *Loi concernant la propagande communiste* de 1937, mieux connue sous le nom de « loi du cadenas », contrôle la circulation des idées communistes, en permettant notamment de fermer tout établissement soupçonné d'accueillir des activités d'une telle propagande<sup>35</sup>. Le premier ministre a souvent recours à cette étiquette qu'il appose à ses adversaires afin de les discréditer. En contexte électoral, elle devient une arme redoutable.

L'appellation de « communiste » est répétitivement accolée au Parti libéral tout au long de la campagne, ce qui n'est pas sans lui nuire. Par exemple, au cours du mois de mai, *Le Devoir* révèle qu'un pamphlet anonyme dommageable pour le Parti libéral serait en circulation<sup>36</sup>. Des exemplaires sont notamment envoyés aux membres du clergé, et un total d'environ 800 000 exemplaires auraient été disséminés dans toute la province pendant la campagne. On y accuse Jean-Louis Gagnon, alors directeur du journal libéral *La Réforme* et membre fondateur de la Fédération libérale du Québec, d'être un communiste. L'affaire se termine à la veille du scrutin du 20 juin, où une perquisition de la police montréalaise permet de relier le pamphlet à l'Union nationale<sup>37</sup>. Au début de juin, *L'Action catholique* rapporte une rumeur voulant que quarante candidats du Parti communiste-ouvrier démissionnent dans les comtés où ils se présentent afin de favoriser le Parti libéral<sup>38</sup>. Sous l'égide de la Loi concernant la propagande communiste, ou la *Loi du cadenas*, ces insinuations sont lourdes de sens.

Le lendemain du vote, le quotidien montréalais *Le Devoir* rapporte de nombreux cas de bureaux de vote de la métropole qui auraient été braqués, bourrant les urnes de bulletins de vote préalablement remplis. Les journaux de toutes allégeances politiques dénotent, le jour du scrutin, des manquements à la loi électorale par des interventions physiques afin de favoriser un parti. De son côté, *La Réforme* blâme les effets pervers du *Bill 34* gouvernemental<sup>39</sup>, tandis que dans les pages du *Temps*, les partisans de l'Union nationale accusent les libéraux, de Québec comme d'Ottawa, de se servir de leurs moyens éprouvés. On constate de part et d'autre le recours à des moyens indus pour obtenir davantage de votes, ce qui empêche de recueillir l'exacte expression populaire. C'est principalement le fait de l'adversaire. Ces transgressions font échos aux propos d'Alfred D. Duclos, qui affirmait, presque cinquante ans auparavant, qu'on a « beau perfectionner les lois pour essayer d'obtenir l'expression intacte de la volonté populaire, le génie de la fraude prévaut souvent sur le génie de la loi. [...] »<sup>40</sup>.

## **Le Devoir, lieu de rencontre et de réflexions sur le climat démocratique de la province**

La lutte électorale du 20 juin est remportée par l'Union nationale. Comment interpréter cette victoire ? Louis-Philippe Roy, directeur de *L'Action catholique*, estime alors que le verdict populaire a été la marque d'une satisfaction et du désir de poursuite de l'œuvre<sup>41</sup>. Au *Devoir*, le constat est moins complaisant. Le directeur Gérard Filion titre son éditorial « Le peuple et l'argent se sont prononcés » pour évoquer les effets de la satisfaction populaire et de la machine électorale unionniste<sup>42</sup>. Pour *La Réforme*, si Duplessis a promis de travailler « pour tous ses électeurs<sup>43</sup> », on est inquiet à savoir si les autres électeurs mériteront aussi ses attentions. Mises ensemble, les infractions à la loi électorale connues pendant la campagne et le jour du scrutin donnent un triste aperçu des mœurs politiques des Canadiens français.

Au journal *Le Devoir*, l'été et l'automne 1956 s'avèrent riches en réflexions sur la politique au Québec. André Laurendeau s'interroge sur ce qui, entre la volonté populaire et les intérêts financiers, a plus à voir avec la réélection du gouvernement sortant. Il estime que démocratie et ploutocratie s'entremêlent lors des élections, combinaison causée entre autres par l'incurie du politique et les intérêts personnels<sup>44</sup>. La vénalité, en transformant la politique en une « opération bassement commerciale<sup>45</sup> », se pose en obstacle pour la réalisation du bien commun. Le rédacteur en chef invite ses lecteurs à lui faire part de leurs réflexions, afin de connaître leurs réactions à la suite du scrutin. De toutes les lettres qu'il reçoit, il remarque que le dégoût et l'indignation se détachent comme caractéristique commune, signalant l'urgence d'un redressement de la situation. Un nouveau venu fait ses débuts dans les colonnes du *Devoir* au mois d'août 1956. Sous le pseudonyme Isocrate – l'auteur craignant des repréailles de la part du gouvernement et voulant s'exprimer librement<sup>46</sup> –, le politologue Gérard Bergeron présente sous forme de quatre articles de fond son analyse des institutions politiques et de l'échiquier des forces en présence.

Avantagée par une carte électorale qui lui est favorable, l'Union nationale est également servie par une propagande simple, mais efficace. La prospérité économique et la grande stabilité politique du régime politique provinciale servent à conserver ses assises. Isocrate note que « l'insensibilité démocratique » des Canadiens français fait persister les abus à la moralité politique. Toutefois, ce qu'il juge plus scandaleux est la façon dont Duplessis justifie son emploi des deniers publics comme d'un « providentialisme païen<sup>47</sup> ». L'élection qui vient de se dérouler se caractérise par une surenchère des moyens mis en branle par l'Union nationale et sa machine électorale. D'élection en election depuis 1944, elle se perfectionne. L'excès d'électoralisme dont se trouve coupable l'Union nationale lui est reproché, où l'obtention d'un siège de député compte plus que les moyens encourus pour y parvenir.

Laurendeau et Bergeron (Isocrate) diagnostiquent le même problème, dont l'élection récente en est une manifestation exemplaire : celui d'une rupture pleinement consommée entre la morale et les comportements politiques. Force est pour eux de constater l'échec d'un système politique où l'intimidation et la vénalité se trouvent à tous les échelons<sup>48</sup>. D'abord et avant de discuter de projet politique commun ou d'idéologies, instaurer le climat nécessaire à la viabilité de la démocratie. Il importe de dépasser les luttes partisans ou les intérêts personnels pour avoir un véritable débat d'idées.

La reprise de l'essai de Gérard Dion et Louis O'Neill « Lendemain d'élections » dans le *Devoir* du 7 août 1956 donne à ces réflexions un nouveau tournant. La critique de deux abbés qui se penchent sur le déroulement de la campagne, avec leur regard de moralistes, suscite une polémique qui vient appuyer ces discours par un éclairage moral. Déjà on retrouve dans ce quotidien le même rejet catégorique des méthodes électorales et de la surenchère publicitaire de l'Union nationale, qui a perpétué et perfectionné un système de surenchère électoral déjà existant. Il ne s'agit pas de la première fois où le clergé intervient en matière de politique et d'élections, dont les mandements épiscopaux à ce sujet remontent au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. Même le journal du diocèse de Québec, *L'Action catholique*, rappelle les grands enseignements des évêques et des souverains pontifes en matière de politique pendant la campagne. On rappelle l'importance de la charité et de la vertu chrétiennes et comment elles doivent investir la sphère politique<sup>50</sup>. Les abbés Dion et O'Neill commentent les pratiques électorales directement à partir de leurs observations, sans les dissimuler derrière de grands principes moraux. La manière dont ils condamnent certaines pratiques observées les différencie d'un simple rappel des grands préceptes de la moralité chrétienne en temps d'élection. Selon les abbés Dion et O'Neill, les comportements observés pendant la campagne ont dégradé le climat. Pourtant, la moralité chrétienne postule la primauté de la charité, de justice et de vérité, qui devrait servir de base pour la vie politique.

Ils déplorent le recours à des mensonges ou à des distorsions de la réalité dans les discours et d'autres procédés qui servent à influencer indûment le suffrage. Par exemple, le cas de l'autonomie provinciale ou la présence communiste au Québec font l'objet d'une telle distorsion par rapport à la réalité qu'ils deviennent ce que les auteurs appellent des « mythes<sup>51</sup> ». La fraude et le trafic de vote sont deux autres problèmes qui rongent le climat politique et moral dans la province. La politique s'est infiltrée dans tous les milieux en tentant d'établir un contrôle par des octrois et des promesses. La religion n'est pas non plus épargnée : des candidats ont tenté d'obtenir une caution morale en s'affichant avec des clercs, tandis que des curés se sont mêlés de politique partisane en sollicitant des votes. Tous ces procédés sont contraires à la morale chrétienne, mais ce qui indigné les abbés est de voir qu'ils sont normalisés au point tel qu'on ne s'en formalise pas. Devant l'état de « servitude bien

nourrie<sup>52</sup> » qui rend difficile le culte de la vérité et de la liberté de conscience, ils concluent en soulignant l'importance d'une morale s'appliquant à toutes les facettes d'une société. Celle-ci ne doit plus se faire astreindre à la sphère privée. Ils appellent de leurs vœux une grande campagne d'éducation civique, devoir auquel les autorités morales et sociales se sont trop longtemps dérobées.

Si cette publication à charge critique et polémique a de quoi étonner, il faut dire que Gérard Dion n'en est pas à ses premières interventions publiques. Farouche opposant au régime de Duplessis, il cherche tout au long des années 1950 à en pourfendre les lois et les mesures iniques. Pour lui, les affaires publiques doivent être libres de discussion et de critiques, permettant d'enrichir les débats publics<sup>53</sup>. Dion incarne en quelque sorte un idéal d'intellectuel engagé qui défend ses valeurs et fait part de ses jugements éclairés par sa double expertise d'universitaire et de clerc<sup>54</sup>.

La « Déclaration Dion-O'Neill » est à la fois une dénonciation et un appel à l'action. Aussitôt diffusés dans l'espace public par l'intermédiaire du *Devoir*, les propos tenus ont tôt fait de créer des vagues dans l'opinion publique. Quelques journaux reprennent l'étude dans son intégralité, tandis qu'une vingtaine de journaux et hebdomadaires régionaux reprennent sa parution<sup>55</sup>. Aux extrémités d'une zone grise d'appuis ou de réprobations nuancées se polarisent les partisans et détracteurs du portrait des mœurs électorales et politiques des abbés. La presse unioniste est largement défavorable. On reproche à cette étude d'être inopportune, et que ces auteurs, en tant que religieux, ont commis une erreur en se mêlant de politique, ou encore d'agir à la solde du Parti libéral<sup>56</sup>.

Pierre Laporte, au *Devoir*, y ajoute sa signature personnelle par ses enquêtes journalistiques. Il connaît bien le gouvernement Duplessis et son style en raison de sa fonction de courriériste parlementaire. L'élection de 1956, ramenée au premier plan des débats dans le journal par l'intervention des abbés, lui offre l'opportunité de poursuivre et approfondir sa connaissance de l'organisation unioniste. Le résultat de son enquête constitue un ensemble de 46 articles sous le titre « Les élections ne se font pas avec des prières », publiés entre octobre et décembre 1956. En l'absence de chiffres officiels du parti au gouvernement, ses calculs le mènent à deux millions en publicité, soit 23 000 \$ par candidat<sup>57</sup>. Rappelons qu'en 1952, il estimait que 20 000 \$ seraient le coût d'une campagne, incluant la publicité. Cette somme est donc substantielle.

Les jours suivants, il compare le contenu des publicités francophones et anglophones pour souligner le caractère démagogique des premières, et parle de l'utilisation électorale de la religion. La publicité, le chantage, les cadeaux et les cas de fraude rapportés le jour du scrutin constituent les principaux sujets qu'il aborde, lui servant à « établir le climat qui a prévalu pendant la campagne<sup>58</sup> ». Le journaliste laisse des traces claires de sa démarche pour estimer les coûts publicitaires, tandis que les autres sources d'informations proviennent de ses réseaux d'informateurs ou

d'affidavits, sources moins vérifiables. Dans l'ensemble, cette série permet d'étayer, grâce à des estimations monétaires et un inventaire des moyens recourus, les thèses morales de Gérard Dion et Louis O'Neill.

À la fin de son enquête, les conclusions que tire Laporte ne sont guère reluisantes. Elles indiquent que la corruption politique n'est pas seulement le fait des campagnes électorales, mais en est l'une des manifestations les plus éclatantes. Le problème est plus large et dépasse le strict cadre électoral : tous les moyens déployés par l'Union nationale sont financés à partir de l'opulente caisse électorale du parti. Comment s'approvisionne-t-elle ? À partir des dons d'entrepreneurs et de commerçants qui font affaire avec le gouvernement en gonflant le prix de leurs soumissions. Les procédés frauduleux servant à acheter les votes seraient indirectement financés par les deniers publics<sup>59</sup>.

Le gouvernement est visiblement pris de court. Le premier ministre, qui a l'habitude de tenir une conférence de presse hebdomadaire ne reçoit aucun journaliste pendant deux mois<sup>60</sup>. L'épiscopat canadien n'est pas en reste et publie une lettre circulaire au mois de décembre. Sans mentionner directement l'étude de Dion et O'Neill, on peut sentir son influence dans cette intervention. Ils y traitent des exigences du civisme, qui doit faire de la vie publique et politique le parfait miroir de l'intégrité morale attendue au foyer ou au travail<sup>61</sup>. Ils appellent finalement à déraciner du civisme l'esprit partisan à qui il s'oppose dans la quête du bien commun. La solution qu'ils proposent à ce problème est moins incisive que celle des deux abbés. Ils proposent plutôt d'inculquer dès le jeune âge le goût du partage et du dévouement.

Au fil de ces mois, l'étude des abbés fait l'objet d'une seconde parution dans le *Devoir*, en plus d'être publiée sous forme de brochure en anglais et en français à raison de 100 000 exemplaires. Gérard Filion, directeur du journal, reçoit plusieurs lettres concernant ce texte, tout comme les deux auteurs. Plusieurs milieux, associatifs et syndicaux, discutent et appuient cette sortie. La question du comportement des machines électorales et des électeurs est mise de l'avant et est grandement discutée pendant la fin de l'année 1956. Si l'on s'émeut des pratiques, et que certaines critiques ont un impact retentissant, peut-on parler de *scandale* autour des mœurs électorales ? Éthicien et politologue, Yves Boisvert apporte dans l'ouvrage *Scandales politiques* quelques précisions quant à la notion de scandale<sup>62</sup>.

La transgression de lois seule ne fait pas le scandale, encore faut-il qu'elle soit identifiée puis soumise à l'opinion publique. C'est ici que l'on distingue le scandale de l'affaire : au fil des débats entourant le cas de transgression, si le verdict de gravité du dossier n'est pas unanime, on la désigne comme une affaire, alors qu'au degré supérieur, le scandale se veut une condamnation grave et quasi unanime, menant ultimement à des accusations formelles et des sanctions. En 1956, les manifestations de désapprobation sont nombreuses, mais il est plus approprié d'utiliser

le mot « affaire » pour qualifier le débat entourant les élections plutôt des réactions fortes de la part du public.

Lorsqu'Isocrate complète son « bilan » de l'affaire Dion-O'Neill, il emprunte l'expression *furor populi* pour désigner la vague d'indignation soulevée<sup>63</sup>. Les réactions des milieux autour du *Devoir* tendent à montrer qu'il s'agit de l'expression d'une sensibilité accrue face aux comportements sur la place publique. Ce qui indignes les auteurs, c'est de voir que le recours étendu à des comportements mettant de l'avant les intérêts partisans et vénaux est normalisé au point où l'on ne s'en scandalise plus. On ne reproche pas aux électeurs d'avoir voté pour un tel parti ou un autre, mais plutôt d'avoir considéré la politique comme un échange de faveurs, ou de s'être laissé berné par les discours partisans et électoralistes. La vigilance et l'esprit critique des citoyens se sont émoussés au point où ils laissent cours à des comportements qui ne vont pas de pair avec la gravité de l'administration de la chose publique. Ce qui rend les deux critiques difficiles à discréditer d'un point de vue partisan, c'est qu'elles sont toutes deux au-dessus de la mêlée politique. Elles concernent plutôt les comportements et la morale en démocratie. Elles vont à contresens du climat instauré en ne s'attardant pas à la question de qui ou de quoi, mais du comment.

## Conclusion

Les pratiques électorales frauduleuses s'enracinent dans le contexte agressif et compétitif des luttes électorales. Dans la volonté de remporter le plus de sièges ou de conquérir le pouvoir, candidats et partis politiques peuvent avoir recours à des moyens indus. Cet aspect a ponctué la vie électorale et politique depuis les débuts du régime parlementaire québécois. L'élection de 1956 se présente comme la rencontre d'organisations politiques bien rodées et d'investissements considérables dans une lutte intensément polarisée entre deux adversaires. Les dispositions du *Bill 34* de même que le recours à la diffamation et à la fraude pendant la campagne et la votation illustrent la pratique de fraude et de corruption. Mais le fait de présenter de la publicité massivement sous toutes ses formes et en prônant plusieurs idées pouvant être une interprétation tordue de la réalité n'est pas répréhensible aux yeux de la loi, mais peut être fortement questionnable sur le plan de la légitimité morale. C'est en ce sens que l'étude des comportements électoraux ne relève pas simplement des lois, mais des interactions sociales et des institutions.

Après le 20 juin, le déroulement de l'élection fait couler beaucoup d'encre, notamment chez Pierre Laporte, André Laurendeau, Gérard Bergeron (Isocrate) et les abbés Dion et O'Neill. Elles alimentent chez certains ou créent chez d'autres l'indignation face aux pratiques politiques en temps d'élection. Le recours à différents moyens publicitaires et stratégiques appliqués de manière extensive afin de recueillir le maximum de suffrages a empêché l'établissement d'un climat véritablement démocratique, loin des intérêts partisans et de la vénalité. Le sentiment

qui alimente les instigateurs est le même : on s'insurge du comportement qui fait fi des intérêts de l'ensemble de la société. Que ce soit devant l'incurie des uns ou l'impunité des autres.

Derrière le procès des mœurs électorales et des pratiques infusées par l'esprit partisan et les intérêts financiers, que l'on rejette, se profile d'abord et avant tout un malaise. En effet, la compréhension des acteurs et des enjeux des intervenants est approfondie mais, outre les critiques, les contours des solutions ne sont que très largement esquissés. On souhaite des réformes aux lois et à la carte électorales, ou encore on appelle de ses vœux une campagne d'éducation morale et civique, mais on ne s'avance pas plus dans leurs modalités. Fondé dans les suites de l'affaire Dion-O'Neill, le Rassemblement regroupe quelques-uns des plus éminents intellectuels québécois. Il vise à faire du Québec une société véritablement démocratique, notamment en promouvant l'éducation politique des citoyens. Faute d'un programme d'action qui fasse l'unanimité, les promesses du Rassemblement resteront lettre morte<sup>64</sup>. À défaut d'action concrète ou d'un soutien efficace de la part de la classe politique, les lendemains de l'élection de 1956 se déroulent sous le signe d'un appel à la responsabilisation des citoyens et des élus quant aux gestes qu'ils posent sur la sphère publique.

## Notes

1. Léon Dion, « Préface », dans Vincent Lemieux (dir.), *Quatre élections provinciales au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. IX.
2. Martin Pâquet, « Le "sport" de la politique. Transferts et adaptations de la culture politique britannique au Québec, 1791-1960 », dans Jean Morency et al. (dir.), *Des cultures en contact, visions de l'Amérique du Nord francophone*, Québec, Éditions Nota Bene, 2005, p. 161.
3. John Young, Brian Dickinson, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 2003, p. 80.
4. Dion, *op. cit.*, p. X.
5. Dion, *Québec 1945-2000* tome II : *Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 155.
6. André J. Bélanger, « Les idéologies politiques dans les années 1950 », dans Jean-François Léonard (dir.), *Georges-Émile Lapalme*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 131.
7. *Ibid.*, p. 198 et 205.
8. Jean Hamelin et Marcel Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec, de 1791 à nos jours*, Montréal, Éditions du Jour, 1962, p. 121.
9. *Ibid.*, p. 39.
10. Alfred D. Duclos, *Scènes de nos mœurs électorales*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1919, p. 5-6.
11. Hamelin et Hamelin, *op. cit.*, p. 93.
12. Michael Schudson, *The Good Citizen, a History of American Civic Life*, Cambridge, Harvard University Press, 1999, p. 16.
13. Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada, 1791-1840. Changements structureaux et crise*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980 (1976), 541 p.

14. Vincent Lemieux précise que c'est avec la publicité électorale dans les journaux, de même que les brochures des candidats et celles émanant directement du parti politique qu'il parvient à brosser un portrait de la campagne électorale. Lemieux (dir.), *Quatre élections provinciales au Québec*, op. cit., p. 31.
15. Robert Rumilly rédige à l'occasion de la campagne électorale un éloge de l'Union nationale et de ses grandes réalisations. Partisan des idées sociales et de la conception de la nation canadienne-française telle que diffusée par l'Union nationale, sa plaquette est achetée en grande quantité par l'organisation de l'Union nationale. *Quinze années de réalisations, les faits parlent* est distribué à grande échelle aux quatre coins de la province.
16. Lemieux (dir.), *Quatre élections provinciales au Québec*, op. cit., p. 9-10.
17. Pierre Laporte, « La machine électorale », *Cité Libre*, vol. 2, n° 3, décembre 1952, p. 42.
18. Citant lui-même cette étude dans son inventaire de l'arsenal publicitaire électorale de l'Union nationale, Alain Lavigne précise que cette somme convertie en dollars d'aujourd'hui s'approcherait de 75 millions de dollars. En entrevue, il situe ce budget électorale par rapport à celui dont disposent les partis politiques québécois d'aujourd'hui. Ils auraient disposé de budgets publicitaires de 8 millions de dollars lors des élections de l'été 2012. Société Radio-Canada, *La fin de semaine est à 7 heures*, émission du samedi 2 mars 2013, [http://www.radio-canada.ca/emissions/la\\_fin\\_de\\_semaine\\_est\\_a\\_7h/2012-2013/chronique.asp?idChronique=277721](http://www.radio-canada.ca/emissions/la_fin_de_semaine_est_a_7h/2012-2013/chronique.asp?idChronique=277721) (page consultée le 13 mars 2013); Alain Lavigne, *Duplessis, pièce manquante d'une légende. L'invention du marketing politique*, Québec, Septentrion, 2012, p. 126.
19. Gérard Pelletier, « D'où vient l'argent qui nourrit les partis ? », *Cité Libre*, vol. 2, n° 3, décembre 1952, p. 36.
20. Laporte, « La machine électorale », op. cit., p. 46.
21. Il importe de préciser ici que la corruption électorale et les pratiques frauduleuses ne sont pas le propre d'un parti politique, comme nous l'avons vu lorsque nous avons présenté la petite évolution des comportements et des mœurs électorales au Québec. Lors du scrutin, il est fort probable que le Parti libéral ait aussi tenté d'avoir recours à certaines méthodes frauduleuses pour s'attirer les faveurs de certains électeurs. Mais, les moyens du parti étant fortement limités, il serait logique d'affirmer que l'échelle à laquelle le Parti libéral pouvait pratiquer de la fraude est d'aucune mesure avec celle du parti de Maurice Duplessis.
22. Il revient à Georges-Émile Lapalme le mérite d'avoir investi toute son énergie à la refonte et à la démocratisation du parti. La naissance de la Fédération libérale du Québec en 1955 et le journal *La Réforme* tenu par celle-ci sont le fruit du labeur de nombreux membres et du chef libéral. Georges-Émile Lapalme, *Le vent de l'oubli*, mémoires tome II, Montréal, Leméac, 1969, p. 31; Lemieux (dir.), *Quatre élections provinciales au Québec*, op. cit., p. 8.
23. Laporte, « Les libéraux ont dépensé \$ 275, 000 en publicité; l'Union nationale combien ? », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> octobre 1956, p. 1.
24. *Loi électorale*, 9 Geo. VI, p. 164, art. 362.
25. Certains aspects vont être pris en charge par la loi, avant d'être abandonnés pendant une certaine période de temps. Michel Morin soumet au lecteur plusieurs cas intéressants, dont celui des dépenses électorales. Réglementées entre 1875 et 1926, avant que tout outil de vérification soit remisé aux oubliettes jusqu'à la refonte de la loi électorale de 1963. Il faut faire la part entre une impossibilité de réglementer efficacement dans l'absolu, et l'absence de volonté réelle des élus de légiférer des moyens les avantageant. *Ibid.*, p. 208.

26. Robert Boily, « Introduction », dans André Bernard *et al.* (dir.), *La législation électorale au Québec, 1791-1967*, Montréal, Éditions Sainte-Marie, 1969, p. 11.
27. Bernard, « La loi électorale et son application en 1952, 1956 et 1960 », dans Léonard (dir.), *op. cit.*, p. 215.
28. Jules Racine, « Introduction historique », dans *Les débats de l'Assemblée législative 1952-1953*, vol. 1, Québec, Assemblée législative, p. xv.
29. Jean-Charles Panneton, *Pierre Laporte*, Québec, Septentrion, 2012, p. 102.
30. « La répartition des sièges aux élections générales », *Assemblée nationale du Québec*, <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/sieges.html>, (page consultée le 30 mai 2013).
31. Laporte, « Blocs-Notes – Le Bill 34 à l'œuvre », *Le Devoir*, 2 mai 1956, p. 4.
32. « Pour ne pas perdre son droit de vote – Chaque électeur doit bien vérifier si son nom est sur la liste électorale. », *Le Devoir*, jeudi le 24 mai 1956, p. 1
33. Respectivement, « Les élections provinciales le 20 juin! », *La Réforme*, 2 mai 1956, p. 1 et « Représentée à Ottawa par 21 députés sur 73, Montréal n'en élit que 15 sur 93 à l'Assemblée législative », *La Réforme*, 2 mai 1956, p. 5.
34. « Une époque bien choisie pour le prochain appel au peuple », *Le Temps*, 4 mai 1956, p. 4.
35. Le père Georges-Henri Lévesque, fondateur de l'École des Sciences sociales de l'Université Laval a condamné au cours d'une conférence donnée en 1950 l'usage de l'épouvantail communiste à « des fins électorales ». Outré, le premier ministre lui-même tente d'obtenir son renvoi du recteur lavallois et coupe 25000 \$ d'octrois à l'Université. Propos relevés dans le témoignage de Georges-Henri Lévesque, *op.*, dans Raymond Paradis, *Nous avons connu Duplessis*, Montréal, Les Éditions Marie-France, 1977, p. 56.
36. « Une présumée publication de l'Union nationale dénoncée par monsieur Lapalme », *Le Devoir*, samedi le 12 mai 1956, p. 1.
37. « Mandat d'arrestation demandé contre le publiciste Fournier », *Le Devoir*, mercredi 20 juin 1956, p. 1.
38. « À Montmagny et à L'Islet. M. Lapalme dénonce le mode de distribution de pamphlets "diffamatoires et mensongers" », *L'Action catholique*, 2 juin 1956, p. 3-8.
39. « Nous avons les preuves en main pour contester l'élection. Lucien Tremblay est "l'Élu" des fiers-à-bras et des "télégraphes" », *La Réforme*, 27 juin 1956, p. 1.
40. Duclos, *op. cit.*, p.15.
41. Louis-Philippe Roy, « Un verdict sans équivoque », *L'Action catholique*, 21 juin 1956, p. 1.
42. Gérard Filion, « Le peuple et l'argent se sont prononcés », *Le Devoir*, 21 juin 1956, p. 4.
43. Louis Morin, « Un collaborateur nous écrit : "Est-ce la voix du Peuple?" », *La Réforme*, 27 juin 1956, p. 5.
44. André Laurendeau, « Qui a élu M. Duplessis? », *Le Devoir*, 27 juin 1956, p. 4.
45. Laurendeau, « Notre vénalité », *Le Devoir*, 30 juillet 1956, p. 4.
46. Isocrate est le pseudonyme du politologue Gérard Bergeron. Œuvrant à l'Université Laval, il emploie ce nom de plume pour ne pas raviver des querelles entre Duplessis et l'École des Sciences sociales. Gérard Bergeron, *Du duplessisme au johnsonisme*, 1956-1966, Montréal, Éditions Parti pris, 1967, p. 14.
47. Isocrate, « Ce qui s'est passé le 20 juin », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> août 1956, p. 4.
48. Laurendeau, « Échec de la morale politique dans le Québec », *Le Devoir*, 11 juillet 1956, p. 4.

49. Mgr. Henri Têtu et l'abbé Charles-Octave Gagnon, *Mandements des évêques de Québec*, vol. 40, 1888, p. 321-322, dans Gérard Dion et Louis O'Neill, *Le chrétien et les élections*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960.
50. « En période électorale les principes de morale ne changent pas », *L'Action catholique*, 25 mai 1956, p. 4.
51. Dion et O'Neill, « L'immoralité politique dans la province de Québec », dans Dion et O'Neill, *op. cit.*, p. 116.
52. *Ibid.*, p. 121.
53. Suzanne Clavette, *Gérard Dion, artisan de la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 221.
54. Barbara Misztal, *Intellectuals and the Public Good, Creativity and Civil Courage*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 3.
55. Isocrate, « Bilan de l'affaire Dion-O'Neill I », *Le Devoir*, 16 janvier 1957, p. 4.
56. *Ibid.*
57. Laporte, « \$ 2,016,500 de publicité, c'est-à-dire \$23 000 par candidat pour l'Union nationale », *Le Devoir*, 6 octobre 1956, p. 9.
58. Laporte, « Les conséquences du chantage et de l'achat des votes aux élections du 20 juin », *Le Devoir*, 2 novembre 1956, p. 3.
59. Laporte, « Mais pourquoi donc, si les faits sont tels, n'a-t-on pas contesté certaines élections? », *Le Devoir*, 7 décembre 1956, p. 5.
60. Clavette, *op. cit.*, p. 264.
61. « Communiqué de la C.C.C. sur la pratique chrétienne du civisme », *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, vol. 18 (1955-1966), 1967, p. 85-90.
62. Yves Boisvert (dir.), *Scandales politiques, le regard de l'éthique appliquée*, Montréal, Liber, 2005, p. 10.
63. Isocrate, « Bilan de l'affaire Dion-O'Neill, conclusions d'ensemble », *Le Devoir*, 18 janvier 1957, p. 4.
64. Franck Desoer, « Intelligentsia et médias : de l'éducation populaire au Pouvoir », *Politique*, vol. 1, n° 2, 1982, p. 100.